

# REGLEMENT

## « CONCOURS PHOTO L'ARSENE 2019 »

### ARTICLE 1- THÈMES ET DATE DU CONCOURS

L'Arsène, Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, organise un concours photographique qui se déroule du 1 octobre 2019 au 24 novembre 2019, minuit. **Deux thèmes au choix sont proposés pour l'année 2019 :**

**Thème 1 : « Illuminé ! »**

**Thème 2 : « Jaune et Noir »**

### ARTICLE 2 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est libre, gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur familles (à l'exception de leurs enfants de moins de 16 ans qui sont autorisés à participer à la catégorie « jeunes photographes » élus uniquement par le public).

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

**Trois participations par personne sont acceptées** (dans l'un ou l'autre thème ou dans les deux). Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix

**Les photos devront être envoyées, au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email avant le 24 novembre minuit à : [theconcoursarsene@gmail.com](mailto:theconcoursarsene@gmail.com)**

### ARTICLE 3 – FORMAT DES IMAGES ET DE L'ENVOI

- La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels ou 2000x2000 pixels.
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom-thème choisi-numéro.jpg »
- Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »
- Le bulletin d'acceptation du règlement et, si nécessaire, du droit à l'image.
- Le corps de l'email comprendra :
  - Les nom, prénom et âge du participant
  - L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
  - L'email du participantpuis pour chaque photo :
  - Le titre de la photo
  - Un commentaire de 2 lignes maximum avec la date et le lieu de la prise de vue

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

### ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront réparties suivant les catégories puis évaluées sur leur valeur technique, artistique et leur originalité par le jury. Le jury sélectionnera :

- son prix du jury de la catégorie adultes pour chaque thème proposé.
- une présélection de photographies qui seront soumises au vote du public. Elle sera composée de :
  - 10 photos pour la catégorie par thème dans la catégorie « adultes »
  - 20 photos, mélangeant les deux thèmes pour la catégorie « jeunes » (– de 16 ans) .

### ARTICLE 5 : PRIX

Cinq prix seront attribués :

- 1/ Prix du jury, catégorie adultes – thème « Illuminé ! »
- 2/ Prix du jury, catégorie adultes – thème « Jaune et noir »
- 3/ Prix du public, catégorie adultes - thème « Illuminé ! »
- 4/ Prix du public, catégorie adultes - thème « Jaune et noir »
- 5/ Prix du public, catégorie « jeunes » (moins de 16 ans)

Les prix seront des lots panachés, composés d'objets offerts par les partenaires de l'Arsène (Artistes, salle de spectacles, restaurants, entreprises locales...). Tous les partenaires du concours seront indiqués sur la page relative au concours 2019 sur le site internet [www.assolarsene.fr](http://www.assolarsene.fr)

## **ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES ET CONDITIONS**

Les photographies seront diffusées sous la forme d'un diaporama sur grand écran, pour être soumis aux votes du public lors de la boutique éphémère ouverte par l'association à Reilhanette (26570) en décembre 2019.

Les photographies seront ensuite exposées au printemps 2020 sur Montbrun-les-Bains (26570). Elles pourront être exposées dans d'autres lieux à préciser jusqu'à l'été 2020.

Les photographies sélectionnées par le jury seront exposées sous format papier.

### **Catégorie « adultes » :**

Les auteurs des 20 photographies des catégories adultes, sélectionnées par le jury, seront informés par mail à compter du 30 novembre 2019 de leur présélection pour le vote du public. **Ils devront faire parvenir un tirage de leur(s) photographie(s) sélectionnée(s) à l'adresse de l'association au plus tard le 15 février 2020 au format 20x30cm pour les photos rectangulaires, ou 20x20cm pour les photos carré sur papier photo de leur choix.** Ce tirage sera celui qui sera exposé. Il restera propriété de l'auteur de la photographie et lui sera rendu fin 2020 après la série d'expositions organisées par l'association. L'association prend à sa charge tous les autres frais liés à l'exposition. Elle s'engage à restituer le tirage en bon état et à prendre à sa charge un nouveau tirage en cas d'incident.

L'auteur de la photographie pourra décider, s'il le désire, d'offrir ce tirage à l'association qui s'engage alors à l'utiliser uniquement pour la décoration de sa salle.

### **Catégorie « moins de 16 ans »**

Les photographies présélectionnées de la catégorie « moins de 16 ans » seront tirées par l'association au format 10x15. Le tirage sera offert aux jeunes après les expositions.

## **ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS - REMISE DES PRIX**

**Le vote du public aura lieu le vendredi 13 décembre 2019, lors de la boutique éphémère de l'Arsène, de 18h à 22h, à Reilhanette (26570).** L'annonce des 5 gagnants (prix du jury et du public) aura lieu le même jour à 22h. Le gagnant retirera son prix le jour du vote du public. Les photographies gagnantes seront diffusées sur la page « The concours » du site internet de l'association ([www.assolarsene.fr](http://www.assolarsene.fr)) et sur sa page facebook ([www.facebook.com/pg/Assodesmontagnes26](https://www.facebook.com/pg/Assodesmontagnes26)) .

## **ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY**

Il sera constitué d'un photographe professionnel, d'un photographe amateur également adhérent de l'association et d'un membre du bureau de l'Arsène.

## **ARTICLE 10 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## **ARTICLE 12 : RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'Arsène se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

# Bulletin de Participation CONCOURS PHOTO 2019

## A JOINDRE AU MAIL D'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES

(La participation au concours sous entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance, si - 16 ans:.....

ADRESSE COMPLETE :.....

CODE POSTAL :..... VILLE:.....

MAIL: .....@..... Tél: .....

PHOTOGRAPHIE N° 01 - Titre de la photo : .....  Illuminé !  jaune et noir

PHOTOGRAPHIE N° 02 - Titre de la photo: .....  Illuminé !  jaune et noir

PHOTOGRAPHIE N° 03 - Titre de la photo: .....  Illuminé !  jaune et noir

Je soussigné, M..... déclare être l'auteur des œuvres que je présente au présent concours photo 2019 et reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserves.

Fait, le ...../...../..... à..... SIGNATURE (**obligatoire**)

---

### **DROITS A L'IMAGE**

*A joindre obligatoirement pour la prise de vue d'une personne identifiable*

Nom + Prénom + code postal du photographe: .....

Je soussigné(e) (prénom + nom ) : .....

Résidant : .....

Accepte par la présente que (la) les photos sur lesquelles je figure, ou que mon enfant mineur (dénommé ..... ) figure, puissent être présentée(s) dans le cadre du concours photo 2019 organisé par l'Arsène.

Les photos pourront servir à des expositions présentées par l'Association L'ARSENE et ses partenaires. En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise le photographe à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des présentes et de nos accords amiables, sans contre partie financière et définitifs.

La présente autorisation privant mes héritiers de tous droits et recours envers le photographe amateur M.....

Je garantis pour moi-même, ou pour mon enfant mineur désigné ci-dessus, que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de celle de mes biens.

Fait le .....

A.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».